

# ÉMINCÉS DE POULET

## LAIT DE COCO, CURRY ET SON RIZ

William Saurin (280 g)

### INGREDIENTS

Riz accompagné d'émincé de poulet traité en salaison, lait de coco et curry

Riz précuit 38%, viande de poulet\* traitée en salaison précuite 25% ( viande de poulet, eau, acidifiant : citrate de sodium, sel), eau, lait de coco 3%, poivrons, carottes, oignons, crème (dont **lait**), amidon modifié, huile de colza, épices (dont curry 0.4%, **moutarde**), sucre, plantes aromatiques, concentré de tomates, sel, arôme naturel, protéines de **lait**, épaississant : gomme xanthane, extrait d'épices.

\*Viande origine Union Européenne.

Les informations en **gras** sont destinées aux personnes allergiques.

Conditionné sous atmosphère protectrice.

### VALEURS NUTRITIONNELLES MOYENNE POUR 100G

Energie	538 KJ	128 kcal	En respect du PNNS, Soulié restauration s'engage à diminuer le taux de sel dans chacune de ses recettes.  Sans colorant Sans conservateur Sans exhausteur de goût Nutriscore B
Matières grasses	4,9	g	
dont acides gras saturés	1,3	g	
Glucides	14	g	
dont sucres	0,7	g	
Protéines	6,4	g	
Fibres	0,4	g	
Sel	0,85	g	

### Barquette micro-ondable – Portion individuelle

Rapport P/L > 1

### DDM

18 mois

A consommer de préférence avant la date inscrite sur l'emballage

A conserver à température ambiante

### CONSEILS D'UTILISATION

**Aux micro-ondes** : Tirer sur la languette et décoller partiellement l'opercule. Réchauffer 2mn à 700W.

**Au bain-marie** : Plonger l'assiette sans l'ouvrir dans l'eau frémissante pendant 10mn environ.

**Ne pas mettre au four traditionnel.**

### DONNEES LOGISTIQUES

Nbre d'unités / carton	Nbre de cartons / plan	Nbre de plans / palette	Poids brut (kg) Unité/carton/palette	Poids Net (kg) Unité/carton/palette	Dimensions cartons/palette
8	12	7	0,360/2,88/242	0,280/2,24/189	340 x 195 x 185 1200 x 800 x 1440
Code EAN unités	N° d'agrément	N° nomenclature douanière	Site de fabrication	Date mise à jour	
3 261 056 901 476	FR 12 202 001 UE		1602 32 30 00	RODEZ	24/02/2025

Nous attestons que l'ensemble de nos produits sont conformes aux deux règlements :

- Règlement 1829/2003 du 22/09/03 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.
- Règlement 1830/2003 du 22/09/03 concernant la traçabilité et l'étiquetage des OGM et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'OGM.

Nous attestons que nous n'utilisons pas de matières premières ionisées.

Certains pourcentages sont indiqués dans le cadre de l'appel d'offre

SFXSR025 V2



L'innovation au service du goût !